

REDICTION & ADMINISTRATION : ROUBAIS, 65, rue des Fabricants (près la place du Tribunal) TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIS-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs. \*Abonnement contraire sans avis contraire.

BLAISE

Le gouvernement a hâtivement proposé la clôture des travaux législatifs. Mais il ne s'agit pas de la clôture des travaux législatifs, mais de la clôture des travaux parlementaires. Ils ne se retrouvent en face de leurs électeurs.

On répondrait-il quand ceux-ci leur demandent le résultat de leurs travaux ? Quelles œuvres accomplies, quelles réformes réalisées, pourront-ils citer à l'actif de la législature qui va finir ?

Cette législature, de huit mois plus longue que celles qui l'ont précédée, puis-elle commencer en octobre 1898 elle se terminera seule en mai 1898, à dorer et déjà donné toute sa mesure.

La discussion du budget est, à l'heure actuelle, à peine commencée, et il a fallu recourir, comme l'année dernière, comme chaque année, d'ailleurs, sauf en 1895, alors que le ministère Bourgeois était aux affaires, au déplorable expédient des douzièmes provisoires.

Les Chambres rentreront le 11 janvier, et, après l'élection de leurs présidents, devront reprendre l'examen de la loi de finance, qui, hâtivement comme toujours, sera certainement point votée avant la fin de février, peut-être même avant le 15 mars.

Nous attendrions ainsi l'ouverture de la période électorale, et cette Chambre devra purger le terme de sa triste existence par un défilé lamentable.

De toutes les promesses prodiguées au cours de la période électorale il n'y a que très peu qui aient été tenues. De toutes les réformes démocratiques inscrites aux programmes des candidats, aucune n'a été accomplie.

L'organisation des retraites pour la vieillesse des travailleurs, qui figurait sur tous les programmes, n'a même pas été abordée.

La réforme de l'impôt sur les successions, votée à la Chambre, il y a bientôt trois ans, par 201 voix républicaines contre 123, et qui eût dû être votée au Sénat, n'a été que l'œuvre d'un homme, pendant lequel, conformément à l'article 7 de la loi votée le 16 juin 1888, il n'est plus possible de faire autre chose.

Seulement jusqu'en 1888, ce est le siège de la première circonscription du sixième arrondissement de Paris, qui fut élu député de la République, et à quelques jours, et celui de la première circonscription de Seine (Charre-Lafont), qui fut élu député de la République.

Il n'est arrivé depuis lors des Anglais, des Allemands, des Belges, des Espagnols, qui, venus pour flatter de la situation commerciale, et le second député de Bonnevillle, Haute-Savoie, en remplacement de M. Léon Aron, également député.

Quant à lui, il est élu député d'Artois le 7 novembre, l'élection de M. Emmanuel Aron n'a pas été validée avant le 20 décembre, elle n'est pas encore — de sorte que M. Aron n'a pu se mettre du mandat que lui a confié le Sénat, et il n'est resté que le temps de faire un discours.

Nous ne craignons pas les mêmes en ce qui concerne la loi sur les accidents qui, après avoir été votée par la Chambre, n'a été discutée par le Sénat, et à quelques semaines par la Chambre à une majorité qui a frisé l'unité.

Quant à M. Chautemps, c'est le 12 décembre qu'il est élu député de Bonnevillle, et par conséquent, à l'ouverture de la session, il n'est resté que le temps de faire un discours.

Quant à M. Chautemps, c'est le 12 décembre qu'il est élu député de Bonnevillle, et par conséquent, à l'ouverture de la session, il n'est resté que le temps de faire un discours.

Quant à M. Chautemps, c'est le 12 décembre qu'il est élu député de Bonnevillle, et par conséquent, à l'ouverture de la session, il n'est resté que le temps de faire un discours.

Quant à M. Chautemps, c'est le 12 décembre qu'il est élu député de Bonnevillle, et par conséquent, à l'ouverture de la session, il n'est resté que le temps de faire un discours.

Quant à M. Chautemps, c'est le 12 décembre qu'il est élu député de Bonnevillle, et par conséquent, à l'ouverture de la session, il n'est resté que le temps de faire un discours.

Quant à M. Chautemps, c'est le 12 décembre qu'il est élu député de Bonnevillle, et par conséquent, à l'ouverture de la session, il n'est resté que le temps de faire un discours.

Quant à M. Chautemps, c'est le 12 décembre qu'il est élu député de Bonnevillle, et par conséquent, à l'ouverture de la session, il n'est resté que le temps de faire un discours.

Quant à M. Chautemps, c'est le 12 décembre qu'il est élu député de Bonnevillle, et par conséquent, à l'ouverture de la session, il n'est resté que le temps de faire un discours.

Quant à M. Chautemps, c'est le 12 décembre qu'il est élu député de Bonnevillle, et par conséquent, à l'ouverture de la session, il n'est resté que le temps de faire un discours.

LE Commerce extérieur de la France

M. le ministre du Commerce vient de déposer un projet de loi tendant à la création d'un office national du commerce extérieur.

L'idée est sage et nous sommes loin de la critiquer, mais ce projet de loi, qui est plus certain, ce serait d'organiser nos industriels et commerçants à nos dépens, nous ne pouvons que nous en désoler.

Chez nous, on ne va pas faire un marché extérieur, nous exportation va sans cesse en diminuant.

En 1890, nous exportions pour 3,733 millions de marchandises. En 1896, nous n'en exportions plus que 3,400, soit 333 millions de moins.

C'est là un état inquiétant que l'Office national du commerce extérieur sera peut-être un instant à combler.

Le remède se trouve dans l'effort que doivent entreprendre les industriels en vue d'agrandir leur marché.

En 1896, nous n'en exportions plus que 3,400, soit 333 millions de moins.

C'est là un état inquiétant que l'Office national du commerce extérieur sera peut-être un instant à combler.

Le remède se trouve dans l'effort que doivent entreprendre les industriels en vue d'agrandir leur marché.

En 1896, nous n'en exportions plus que 3,400, soit 333 millions de moins.

C'est là un état inquiétant que l'Office national du commerce extérieur sera peut-être un instant à combler.

Le remède se trouve dans l'effort que doivent entreprendre les industriels en vue d'agrandir leur marché.

En 1896, nous n'en exportions plus que 3,400, soit 333 millions de moins.

C'est là un état inquiétant que l'Office national du commerce extérieur sera peut-être un instant à combler.

Le remède se trouve dans l'effort que doivent entreprendre les industriels en vue d'agrandir leur marché.

En 1896, nous n'en exportions plus que 3,400, soit 333 millions de moins.

C'est là un état inquiétant que l'Office national du commerce extérieur sera peut-être un instant à combler.

Le remède se trouve dans l'effort que doivent entreprendre les industriels en vue d'agrandir leur marché.

En 1896, nous n'en exportions plus que 3,400, soit 333 millions de moins.

C'est là un état inquiétant que l'Office national du commerce extérieur sera peut-être un instant à combler.

Le remède se trouve dans l'effort que doivent entreprendre les industriels en vue d'agrandir leur marché.

En 1896, nous n'en exportions plus que 3,400, soit 333 millions de moins.

C'est là un état inquiétant que l'Office national du commerce extérieur sera peut-être un instant à combler.

Le remède se trouve dans l'effort que doivent entreprendre les industriels en vue d'agrandir leur marché.

En 1896, nous n'en exportions plus que 3,400, soit 333 millions de moins.

Les Retraites industrielles

La Commission des retraites industrielles a été constituée par le Sénat le 27 décembre.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Les auteurs du projet ont tenu à ce que la loi ne soit pas trop restrictive, et qu'elle ne soit pas trop onéreuse.

Le Pape et le Préfetendant

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Le Pape a écrit au Préfetendant pour lui exprimer ses sentiments de sympathie.

Les Carnets d'Arton

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Carnets d'Arton ont été publiés par le Sénat le 27 décembre.

Les Dépêches

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Paris et Orléans de Londres, par le télégraphe. Le carnet de Paris et la liste des députés ont été publiés le 27 décembre.

Les décrets de M. Casse, le 27 décembre. Les décrets de M. Casse, le 27 décembre. Les décrets de M. Casse, le 27 décembre. Les décrets de M. Casse, le 27 décembre. Les décrets de M. Casse, le 27 décembre.